

La famine arriva comme il l'avait prédit. C'est la sécheresse qui amène cette calamité dans la terre de Chanaan; c'est l'insuffisance de l'inondation du Nil qui la produit dans la vallée à qui ce fleuve donne toute sa fécondité. Le désert et la stérilité règnent en maîtres partout où n'atteignent pas ses eaux salutaires.

Quelques historiens modernes croient que le nombre sept ne doit pas être pris dans le sens strict, soit parce qu'il est souvent employé en égyptien comme nombre indéfini, soit parce que sept années continues de famine paraissent peu vraisemblables¹. « Nous inclinons à croire, dit M. Ebers, que ce nombre est moins historique que typique ou symbolique, parce que, tandis que tout concorde ici avec la réalité des choses, une série de sept années, pendant lesquelles le Nil atteint sa hauteur la plus normale, et de sept autres pendant lesquelles il ne l'atteint jamais, est une chose inouïe et peut à peine être regardée comme conciliable avec les lois de la nature. »

Il ne pouvait être difficile à Dieu de donner à l'Égypte sept années consécutives d'abondance et autant de stérilité, et il n'y a aucune raison sérieuse qui empêche de prendre les nombres de la Genèse dans leur sens rigoureux, d'autant plus que le récit sacré est indirectement confirmé par le témoignage de divers documents anciens et indigènes. Ovide parle de neuf années de famine dans ce pays :

Dicitur Ægyptos caruisse juvantibus arva
Imbribus, atque annos sicca fuisse novem².

p. 80, mais la farine n'a pas été excellente. Du blé, provenant des tombeaux égyptiens, que j'ai fait ensemercer, a produit de beaux épis. — M. Maspero et autres prétendent néanmoins que les grains de blé trouvés dans les momies ne peuvent germer. Voir *Matériaux pour l'histoire primitive de l'homme*, novembre 1887, p. 479.

¹ Ebers, *Ägypten und die Bücher Mose's*, p. 359-360.

² Ovide, *De Art. am.*, 1, 647-648.

Pline, dans un passage très connu, dit que l'Égypte, si le Nil n'atteint que douze coudées à l'époque de l'inondation, souffre la famine; elle a faim encore à treize coudées, mais elle est joyeuse à quatorze, en sécurité à quinze, et dans les délices à seize¹.

« Le minimum de la crue nécessaire, dit Abd-Allatif, est seize coudées pleines : ce terme s'appelle l'eau du sultan. Car, quand une fois la crue est parvenue à ce point, la contribution des terres est acquise au profit du prince : une moitié à peu près des terres est inondée, et la récolte est suffisante pour fournir largement à la subsistance des habitants pendant tout le cours de l'année... Si, au contraire, la crue demeure au-dessous de seize coudées, la portion des terres qui est inondée est insuffisante : la récolte ne fournit pas aux besoins de l'année, et il y a une disette de vivres plus ou moins grande, suivant que les eaux sont restées plus ou moins au-dessous de seize coudées².

L'histoire enregistre un certain nombre de famines causées par l'insuffisance de l'inondation. Il y eut une famine qui dura sept années, comme celle du temps de Joseph, sous la III^e dynastie³, et une autre de l'an 1064 à l'an 1071, sous

¹ « Justum incrementum est cubitorum xvi. Minores aquæ non omnia rigant, ampliores detinent tardius recedendo. Hæ serendi tempora assumunt solo madente, illæ non dant sitiente. Utrumque reputat provincia. In duodecim cubitis famem sentit, in tredecim etiamnum esurit, quatuordecim cubita hilaritatem afferunt, quindecim securitatem, sexdecim delicias. » Pline, *Hist. nat.*, v, 57-58.

² Abd-Allatif, *Relation de l'Égypte*, trad. S. de Sacy, p. 330.

³ H. Brugsch, *Die biblischen sieben Jahre der Hungersnoth*, in-8°, Leipzig, 1891; Id., *Steininschrift und Bibelwort*, in-8°, Leipzig, 1891, p. 84-97. Sur un rocher de Schél (Éléphantine) est une inscription où on lit, entre autres choses : « La xviii^e année du règne du roi Tosertasis (Noferkher, III^e dynastie), Madir étant prince héréditaire et gouverneur des villes du sud et chef des peuples nubiens à Éléphantine, il reçut le message suivant du roi : « Je suis inquiet pour la résidence royale et les habitants du palais. Mon âme est triste à cause d'un grand malheur, parce

le kalife El-Mustansir-Billah¹. « En l'année 596 (de l'hégire, 1199 de notre ère), le fleuve, dit Abd-Allatif, ne monta qu'à douze coudées vingt et un doigts, chose extrêmement rare. En effet, nous n'avons pas connaissance que, depuis le commencement de l'ère de l'hégire jusqu'à présent, la crue du Nil se soit arrêtée à un point aussi bas que celui-là, si ce n'est en l'année 536, où il s'en fallut même de quatre doigts que le Nil ne parvint à cette hauteur². »

Abd-Allatif raconte en détail toutes les horreurs de la famine de l'an 567. Les habitants des villages et des campagnes se retirèrent dans les principales villes des provinces; un grand nombre émigrèrent dans la Syrie, le Magreb, le Hedjaz et le Yémen. La peste ne tarda pas à se joindre à la famine. « Les pauvres, pressés par la famine qui allait toujours croissant, mangèrent des charognes, des cadavres, des chiens, les excréments et la fiente des animaux. Ils allèrent plus loin et en vinrent jusqu'à manger de petits enfants. Il n'était pas rare de surprendre les gens avec de petits enfants rôtis ou bouillis... J'ai vu moi-même un petit enfant rôti dans un panier... Lorsque les pauvres commencèrent à manger de la chair humaine, l'horreur et l'étonnement que causaient des repas si extraordinaires étaient tels, que ces crimes faisaient la matière de toutes les conversa-

que sous mon règne l'inondation du Nil n'a pas été pendant sept ans suffisante. Il y a disette de grains, les plantes font défaut; tout ce qui est nécessaire pour la nourriture manque; chacun pille son prochain. On voudrait se mouvoir et l'on ne peut marcher. L'enfant pleure, le jeune homme se traîne, l'âme des vieillards est abattue, leurs jambes fléchissent, ils se couchent par terre et croisent les bras sur leur poitrine. Les grands du royaume ne doivent plus donner de conseil. Les provisions sont épuisées; on n'a plus que l'air pour s'entretenir, car tout ce qui restait a été dévoré. »

¹ R. S. Poole, *Ancient Egypt*, dans la *Contemporary Review*, mars 1879, p. 751.

² Abd-Allatif, *Relation de l'Égypte*, p. 332.

tions, ... mais dans la suite, on s'y accoutuma tellement et l'on conçut tant de goût pour ces mets détestables, qu'on vit les hommes en faire leur nourriture ordinaire, en manger par régal et même en faire provision...

» Il arriva une nuit, peu de temps après l'heure de la prière qui se fait quand le soleil est totalement disparu de dessus l'horizon, qu'une jeune esclave jouait avec un enfant nouvellement sevré qui appartenait à un riche particulier. Tandis que l'enfant était à ses côtés, une gueuse le saisit, l'instant où cette esclave avait les yeux détournés de dessus lui; elle lui fendit le ventre et se mit à en manger la chair toute crue. On brûla à Misr, en peu de jours, trente femmes, dont il n'y en eut aucune qui n'avouât avoir mangé plusieurs enfants... C'était le plus ordinairement des femmes que l'on saisissait avec les preuves de leurs crimes; circonstance qui, à mon avis, ne venait que de ce que les femmes ont moins de finesse que les hommes et ne peuvent pas fuir et se dérober aux recherches avec autant de promptitude...

» Quand on avait brûlé un malheureux, convaincu d'avoir mangé de la chair humaine, on trouvait son cadavre dévoré le lendemain matin: on le mangeait d'autant plus volontiers, que ses chairs étant toutes rôties, on était dispensé de les faire cuire.

» Cette fureur de se manger les uns les autres devint si commune parmi les pauvres, que la plupart périrent de la sorte... On trouvait dans un seul chaudron deux ou trois enfants et même plus. Un jour, on trouva un grand chaudron dans lequel cuisaient dix mains, comme on fait cuire des pieds de moutons... On vit une vieille femme manger un petit enfant et s'excuser en disant que c'était le fils de sa fille, et non un enfant qui lui fût étranger, et qu'il valait mieux qu'il fût mangé par elle que par tout autre... Pour ce qui est du nombre des pauvres qui périrent d'épuisement

et de faim, il n'y a que Dieu seul qui puisse le connaître¹. »

On peut juger par ce tableau d'une famine en Égypte, quel service rendit Joseph aux sujets des pharaons en faisant à l'avance des provisions de grains, et pourquoi les Arabes, à cause des sages mesures par lesquelles il réussit à prévenir les résultats désastreux d'une longue disette, l'appellent « la perle des gouverneurs². »

Les monuments de l'Égypte ancienne contiennent quelques traits se rapportant aux famines dont ce pays avait de temps en temps à souffrir. On lit à Beni-Hassan, sur la tombe d'Ameni, qui mourut la 43^e année du règne d'Osortesen I^{er} et qui avait été gouverneur de la province de Sah : « Il n'y eut point de famine de mon temps, (on ne souffrit) pas la faim sous mon gouvernement³, car je fis cultiver tous les champs du nome de Sah, au sud et au nord ; je fis vivre tous les habitants en leur offrant ses produits de sorte que personne ne mourut de faim⁴. »

Dans un document plus ancien, dans les Instructions au roi Osortesen I^{er} qui sont attribuées à Amenemhat I^{er}, l'auteur se glorifie également d'avoir épargné la faim à son peuple : « J'ai (fait) labourer (le pays) jusqu'à Abou (Éléphantine), j'ai répandu la joie jusqu'à Adhou (le Delta). Je suis le créateur de trois espèces de grains, l'ami de Neprat

¹ Abd-Allatif, *Relation de l'Égypte*, trad. S. de Sacy, p. 360-369. — Il y avait eu en Égypte, en l'an 457 de l'hégire, une famine non moins terrible que celle de l'an 596 et pendant laquelle le calife lui-même faillit mourir de faim. Makrizi, trad. par Quatremère, t. II, p. 401 et seq.; Hengstenberg, *Die Bücher Mose's*, p. 35.

² Ebers, *Aegypten und die Bücher Mose's*, p. 356, note 1.

³ Littéralement « lorsqu'il y eut des années de famine. » Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, p. 102.

⁴ S. Birch, *History from the Monuments; Egypt*, p. 62. — Voir la traduction de Brugsch, *Histoire d'Égypte*, 1^{re} édit., 1859, p. 56. Cf. Le-drain, *Un grand seigneur féodal*, 1876, p. 11 du tirage à part.

(la divinité des grains). Le Nil a accordé à nos prières l'inondation sur tous les champs : point d'affamé sous moi¹. »

« Il est digne de remarque, dit M. Birch, que dans les tombeaux d'Abydos de cette époque (XII^e dynastie) furent ensevelis plusieurs intendants du grain placé dans les greniers royaux. La mention de ces officiers dans les inscriptions hiéroglyphiques, suggère l'idée que des années de famine les avaient fait nommer à cette charge afin de prendre des mesures contre le retour de pareilles calamités². »

M. Brugsch croit avoir retrouvé sur les monuments de l'Égypte le souvenir de la famine qui la désola du temps de Joseph. Un Égyptien nommé Baba raconte, dans l'inscription qu'on lit sur le mur de son tombeau à El-Kab, que, pendant une famine qui dura plusieurs années, il fut en état de nourrir, non seulement sa nombreuse famille, mais aussi toute la localité qu'il habitait. « J'ai été, dit-il, d'un cœur doux, sans colère, les dieux m'ont accordé la prospérité sur la terre, mes concitoyens m'ont souhaité la santé et la vie dans la ville de Kab. J'ai appliqué la punition aux malfaiteurs. Des enfants étaient à moi, dans ma ville, pendant mes jours, car j'ai procréé, grands et petits, cinquante-deux enfants. Il y avait autant de lits, autant de chaises, autant de tables pour eux, le nombre du blé et du froment était de cent vingt boisseaux, le lait était tiré de trois vaches, de cinquante-deux chèvres et de huit ânesses ; le parfum consommé a été d'un *hin* et l'huile de deux bouteilles. Si quelqu'un s'oppose, en prétendant que c'est une plaisanterie ce que je dis, j'invoque le dieu Mont pour témoigner que j'ai dit la vérité. J'ai préparé tout cela dans ma maison. J'ai donné du lait caillé dans des cruches et de

¹ Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, p. 102.

² S. Birch, *History from the Monuments; Egypt*, p. 63.

la bière dans la cave en plus du *hin* que suffisants. J'ai ramassé du blé, aimant le bon Dieu, j'ai été attentif à l'époque de la semaille. Étant une famine survenue pendant beaucoup d'années, j'ai donné du blé à la ville pendant chaque famine¹. »

Joseph, par son admirable prévoyance, sauva l'Égypte des horreurs de la faim. Mais, en habile politique, il profita de la famine, pour fortifier et asseoir le pouvoir des rois Hyksos qui était alors, selon toutes les apparences, fortement ébranlé. Le ministre du pharaon se fit donner successivement, par les Égyptiens, leurs métaux précieux, leurs troupeaux², et

¹ Brugsch, *Histoire de l'Égypte* (en français), 2^e édit., t. 1, p. 176 et suiv.; *Geschichte Aegypten's*, édit. allem. 1877, p. 244-246. L'inscription n'est point datée. M. Brugsch la rapporte à la xviii^e dynastie à cause des ornements et de l'écriture du tombeau, à cause aussi de la date de la tombe voisine, qui est celle d'un officier nommé Aahmès, lequel vivait sous le roi Amosis et avait pour père un nommé Baba, contemporain et officier du roi Segnenra. Ce Baba peut bien être le même que celui qui est enseveli tout auprès. M. Brugsch croit d'autant plus sûrement que la famine mentionnée par Baba est celle dont parle la Genèse, que des famines de ce genre sont très rares en Égypte. Cf. P. Pierret, *Dictionnaire d'archéologie égyptienne*, p. 219-220; Abd-Allatif, *Relation de l'Égypte*, trad. S. de Sacy, part. II, ch. 1, p. 332.

² La Bible mentionne ici, parmi les animaux domestiques, amenés à Joseph, le cheval, qui avait été probablement introduit en Égypte par les rois Pasteurs, voir t. 1 (au chapitre : *Abraham en Égypte*) : « Les simples particuliers, dit M. Chabas, en parlant du cheval, l'élevaient et s'en servaient; aussi ne saurait-on contredire le témoignage de l'Écriture, qui constate que les Égyptiens affamés livrèrent à Joseph, en échange de blé, leurs *chevaux*, leurs ânes, leurs moutons et leurs bœufs. Les petits employés avaient des chevaux pour amener de la campagne les provisions nécessaires à leur ménage (*Papyrus Sallier*, I, 7; *Papyrus Anastasi*, III, p. 8). Les hauts fonctionnaires et les riches personnages visitaient quelquefois en char leurs possessions rurales (Lepsius, *Denkmäler*, III, 77). Les cultivateurs employaient le cheval à tirer la charrue, ainsi qu'on le voit dans un passage du *Conte des deux frères*, où il est question de *prendre les chevaux pour labourer* (*Papyrus d'Orbiney*, 2, 2). » Un bas-relief d'une des pierres employées à la construction du

enfin leurs terres, celles des prêtres seules exceptées. Le pharaon pourvoyait à l'entretien des prêtres : *Nen an-u šu amu ahet-u enti suten pa*, « il n'y a point de scribe qui ne reçoive sa nourriture de la maison du roi, » dit le papyrus Sallier¹. Il laissa néanmoins à ses administrés le soin de cultiver leurs champs, à la condition de payer au Pharaon le cinquième de leur revenu.

Cet acte est le seul que nous connaissions de l'administration de Joseph, en dehors des mesures qu'il avait prises contre la famine : il est fort important et il a été l'objet de jugements sévères, mais bien mal fondés, de la part d'un certain nombre d'historiens.

Ce que nous savons de la propriété à une époque postérieure confirme le récit de la Genèse². Le sol de l'Égypte, d'après Diodore de Sicile, était partagé en trois parts, la première appartenant aux prêtres, la seconde aux rois, la troisième aux guerriers³. L'exemption de l'impôt en faveur

temple de Khons représente des chevaux qui labourent. « Dans le tableau des misères qui accablent l'agriculteur, un papyrus rapporte que *le cheval meurt en tirant la charrue* (*Papyrus Sallier*, I, 6, 5). » Chabas, *Études sur l'antiquité historique*, 2^e édit., p. 428-429.

¹ Ebers, *Aegypten und die Bücher Mose's*, p. 348.

² « Tous ces détails, dit M. Gustave d'Eichthal, ne peuvent être considérés comme de pures fictions. On ne joue pas ainsi avec l'histoire d'un grand peuple, à côté de lui et pour ainsi dire sous ses yeux, alors qu'il peut incessamment opposer à des récits imaginaires l'autorité des documents authentiques. Remarquez que l'écrivain sacré pousse la précision jusqu'à dire que c'est à Joseph que remonte l'établissement de la redevance d'un cinquième sur le revenu, imposée à toutes les terres d'Égypte... Hérodote raconte que Ramsès II, le grand Sésostris, partagea le territoire de l'Égypte par portions égales entre tous les habitants, et cette mesure, qui paraît d'ailleurs n'avoir eu qu'une durée éphémère, suppose un état antérieur d'indivision tel qu'avait dû le créer l'opération de Joseph. » *La sortie d'Égypte*, p. 28.

³ Diodore, I, 73, édit. Didot, t. 1, p. 59. Cf. Strabon, XVII, 3, édit. Didot, p. 669-670.

des prêtres est mentionnée dans la Genèse¹. Il n'y est pas question des soldats, mais leur privilège a pu être introduit plus tard. Hérodote nous dit² qu'ils avaient le droit de posséder douze *aroures* de terres exempts d'impôts, sans doute pour leur tenir lieu de solde³. La masse de la population ne pouvait donc devenir propriétaire du sol. Sur les sculptures, dit Wilkinson⁴, on ne voit jamais comme propriétaires fonciers que les rois, les prêtres et les guerriers.

L'égyptologie confirme indirectement le fait de la translation de la propriété du sol de l'Égypte aux pharaons, quoiqu'elle ne nous fasse pas connaître par qui elle a été faite. Elle établit en effet que sous l'Ancien et sous le Moyen Empire il existait une sorte de féodalité⁵, assez semblable à notre féodalité du moyen âge, souvent turbulente et en mainte occasion peu disposée à reconnaître l'autorité du Pharaon. Les nomes étaient des principautés héréditaires, placées entre les mains de quelques grandes familles, et pouvant passer de l'une à l'autre, par mariage ou par héritage, à condition pour le nouveau possesseur de se faire confirmer dans son acquisition par le souverain régnant⁶. Sous le Nouvel Empire, après les Hyksos, nous ne rencontrons plus

¹ Gen., XLVII, 22.

² Hérodote, II, 142 et 168, cf. 118, 127. Sur l'*aroure*, voir les notes de Baehr, *Herodoti Musa*, 1830, t. I, p. 865.

³ « According to Genesis, there were only two classes of landowners, dit Hengstenberg (trad. anglaise), kings and priests. Diodorus, on the other hand, names warriors, as well as these. But the more accurate accounts of Herodotus, l. II, chap. 141, and 168, state that the fields of the warriors, though rent-free, were not their independent property, but were lent by the king and were a substitute for pay. » *The Kingdom of God*, 1871, t. I, p. 197.

⁴ Wilkinson, *Manners and Customs*, t. I, p. 263.

⁵ Voir Ledrain, *Un grand seigneur féodal dans la Moyenne Égypte*, dans le *Contemporain* du 1^{er} avril 1876.

⁶ Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, p. 121.

de trace de cette organisation féodale. Joseph devait lui avoir porté les derniers coups, en transférant au roi la propriété de tout le pays, les seuls domaines sacerdotaux exceptés. Ramsès III, dans le grand papyrus Harris, se donne comme le propriétaire du sol de l'Égypte. « J'ai fait pousser, dit-il, dans le pays tout entier, des arbres et des arbrisseaux, et j'ai permis aux hommes de s'asseoir à leur ombre... J'ai fait vivre le pays tout entier; misérables, *rekhis*, espèce humaine, mortels, hommes et femmes. J'ai pourvu de nouveau le pays qui était dépouillé. Le pays est bien rassasié pendant mon règne... Travaillez pour lui (son fils Ramsès IV), comme un seul homme, en toute espèce de travaux... Faites pour lui toutes les œuvres de vos mains. A vous seront ses récompenses par sa nourriture chaque jour. »

« La récompense promise aux Égyptiens pour leur travail, dit M. Chabas, c'est la subsistance qui leur sera assurée par le pharaon. Cette subsistance assurée par le roi était ordinairement le privilège des fonctionnaires de l'État et des prêtres. En généralisant comme il le fait, Ramsès promet à tous l'extension de ce privilège. D'après l'organisation établie par le patriarche Joseph, toutes les terres appartenaient au pharaon. A un certain point de vue, il était exact de dire que le roi donnait la nourriture à tout son peuple¹. »

M. Jules Soury a taxé d'inexactitude cette partie du récit de la Genèse. « Que Joseph ait rendu son seigneur et maître propriétaire de toutes les terres d'Égypte, dit-il, c'est un conte merveilleux qui n'a pu éclore que dans l'imagination d'un Éphraïmite... Est-il besoin de rappeler que les Égyptiens de toutes les époques connues étaient propriétaires de leurs biens et payaient les impôts en nature, la monnaie étant inconnue, perçus par des scribes escortés de recors, armés

¹ Chabas, *Recherches sur la XIX^e dynastie*, 1873, p. 68-75.